

Dossier de presse

125^e CONGRES NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

26-29 septembre 2018, Bourg-en-Bresse



Suivez-nous sur le web et les réseaux sociaux

www.pompiers.fr

Rassemble les informations sur les sapeurs-pompiers, l'action de leur Fédération et tous les documents cités dans ce dossier, ainsi que l'actualité quotidienne du congrès.



www.facebook.com/pompiers.france



[@PompiersFR](https://twitter.com/PompiersFR)

Permet de suivre l'actualité des sapeurs-pompiers

congres2018.pompiers.fr

Site événementiel du congrès

Suivez et réagissez en direct :

#CongrèsSP2018

Secours d'urgence aux personnes (112, plateformes communes de gestion d'appels d'urgence...), avenir de l'engagement volontaire, altruiste et généreux, nouvelles menaces et gestes qui sauvent, catastrophes naturelles et industrielles, hausse des sollicitations et stagnation des moyens... le contexte reste cette année encore propice au débat. Dans un monde qui change, les sapeurs-pompiers de France doivent évoluer.

Aussi, quatre axes majeurs guideront cette nouvelle édition du congrès :

Fiche 1 : une nouvelle politique publique pour le secours d'urgence aux personnes

L'enjeu : simplifier et améliorer le service au public. Reconnaître la place majeure des sapeurs-pompiers dans le SUAP et instaurer le 112 comme seul et unique numéro d'urgence autour de plateformes communes de réception des appels d'urgence.

Les attentes : arbitrages interministériels sur la coordination des acteurs.

Fiche 2 : vers un volontariat du XXI^{ème} siècle

L'enjeu : suite au rapport de la mission Volontariat, réaffirmer le volontariat comme un engagement altruiste et généreux, assurer sa pérennité au niveau européen et l'ériger au rang de politique publique nationale pour ouvrir et diversifier la ressource, gage indispensable du dispositif de secours.

Les attentes : déclinaison des propositions du rapport de la mission Volontariat.

Fiche 3 : le citoyen, premier maillon de la chaîne de secours

L'enjeu : contribuer à rendre chacun autonome dans sa propre protection face aux risques, en formant 80% de la population aux gestes et comportements qui sauvent.

Les attentes : donner toute la place aux sapeurs-pompiers pour répondre à l'engagement présidentiel de former la population.

Fiche 4 : agir pour préserver la force sapeur-pompier

L'enjeu : pérenniser l'engagement des sapeurs-pompiers en leur assurant les meilleures conditions d'interventions pour faire face notamment aux agressions, du matériel adéquat, mais aussi en veillant à adapter leur statut aux enjeux actuels.

Les attentes : des mesures gouvernementales nécessaires pour protéger les sapeurs-pompiers en toutes circonstances (agressions, fumées toxiques...).

Fiche complémentaire : un évènement placé sous la thématique de l'industrie et de l'innovation

Annexe : synthèse de la mission Volontariat

Sur la base du cap fixé par le président de la République le 6 octobre 2017, les sapeurs-pompiers de France attendent désormais des réponses, des mesures concrètes pour consolider le modèle français de secours durant le quinquennat.

Fiche 1 : une nouvelle politique publique pour le secours d'urgence aux personnes

L'enjeu : simplifier et améliorer le service au public en reconnaissant la place majeure des sapeurs-pompiers dans le SUAP et en instaurant le 112 comme seul et unique numéro d'urgence autour de plateformes communes de réception de ces appels



Le sapeur-pompier qui est-il ?

Un acteur majeur dans le secours d'urgence à personnes (SUAP)

Au fil des années, les sapeurs-pompiers ont vu le nombre de leurs missions liées au SUAP augmenter (84% de leurs interventions). L'historique « soldat du feu », devenu au fil des ans « un généraliste du secours » ou « un technicien du risque », est désormais l'acteur majeur du SUAP, voire même dans de nombreux territoires, le seul et dernier.

Dans quel contexte évolue-t-il ?

Un édifice normatif obsolète et bloquant

Pour autant, le principe de « régulation médicale » (posé par la loi en 1986 et issu des années 1960) gardant la primauté, les sapeurs-pompiers sont, à chacune de leurs interventions liées

au SUAP, contraints d'obtenir le « feu vert » des Samu alors que leur organisation et leurs pratiques ont depuis lors considérablement évolué. Ce principe selon lequel seul le médecin régulateur du Samu est habilité à décider de chaque action à effectuer auprès des victimes, bloque l'action des sapeurs-pompiers (prise en charge de missions SUAP en hausse pour les sapeurs-pompiers qui pallient à la saturation des centres 15 et qui assurent, à eux seuls, 90% du SUAP). Ainsi, loin de faciliter la prise en charge de la victime, la régulation médicale apporte – au contraire – une lenteur et une attente. Le cadre normatif doit donc être modernisé pour le replacer dans une meilleure organisation des secours.

Le constat ?

Une saturation des services hospitaliers d'urgence qui nuit à l'efficacité

Numéro dédié aux urgences médicales, le 15 est débordé par des appels ne relevant pas de cette catégorie (assistance, demandes de soins non programmés...), au détriment des situations les plus graves. Les services hospitaliers d'urgence sont de plus en plus saturés : les appels arrivant au 15 ne relèvent pas pour 97% (selon les propos d'Agnès Buzyn, ministre chargée de la Santé) d'une urgence vitale. Les sapeurs-pompiers subissent quotidiennement cette saturation dans leur activité. Aujourd'hui une nécessaire fluidité est à trouver pour que le système de secours d'urgence reste performant, dans un contexte où les sapeurs-pompiers assurent seuls la quasi-totalité de ces missions de SUAP.

Une stratégie à bâtir pour piloter le SUAP

Les sapeurs-pompiers qui ont, par leur proximité territoriale et l'efficacité de leur action, la charge d'assurer cette mission, sont d'autant plus légitimes pour piloter l'organisation de la réponse opérationnelle. Ils attendent désormais une politique plus affirmée concernant le SUAP, afin que leur expertise soit reconnue. Ils ne doivent pas être considérés comme de simples « exécutants » mais bien des acteurs menants, du SUAP, de véritables techniciens de secours d'urgence aux personnes. Il est donc indispensable d'inscrire les SDIS dans le pilotage du SUAP.

Les attentes

Adopter un numéro d'urgence unique : efficacité et performance pour le SUAP

La multiplicité des numéros d'urgence est source de confusion et nuit à l'efficacité du traitement des demandes de secours.



« Cette affaire [Naomi Musenga] est une illustration dramatique du fait que le citoyen qui appelle les secours, souvent, doit se prêter à un jeu de pistes pour arriver au bon endroit », a déclaré à l'AFP, en mai dernier, Patrick Hertgen, vice-président de la FNSPF.

Depuis 4 ans, la FNSPF œuvre pour que l'organisation de la réponse aux appels d'urgence soit simplifiée autour d'un numéro unique : le 112.



« En France, pour le citoyen en détresse, le choix du bon numéro s'apparente au remplissage d'une grille de loto », affirmait en septembre 2016, Eric Faure, président de la FNSPF¹.



Afin de favoriser la coordination et la mutualisation entre les services publics d'urgence, ces appels doivent être réceptionnés sur des plateformes communes à tous les acteurs (sapeurs-pompiers, SAMU, policiers et gendarmes) autour de ce numéro unique. En perspective ? Simplification du parcours téléphonique, meilleure lisibilité pour le grand public, rapidité du traitement de

l'appel et garantie d'une réponse rapide aux requérants.

Le 6 octobre dernier, le président de la République lui-même, a demandé la mise en place de telles plateformes uniques de réception des appels d'urgence durant le quinquennat, dans un double objectif de simplification et d'efficacité.



« Un numéro unique permettrait de mieux traiter les demandes avec une prise en charge plus rapide des urgences. Lorsque vous faites un arrêt cardiaque, à chaque minute qui passe, vous perdez 10% de chances de survie ! Un numéro d'urgence unique peut permettre de traiter plus rapidement les urgences et de favoriser une meilleure coordination à partir du moment où les différents services publics travaillent au même endroit », indique Patrick Hertgen, vice-président de la FNSPF.

Au-delà des préconisations formulées par les sapeurs-pompiers, la mise en place des plateformes et du numéro unique est également recommandée par des rapports publics depuis une quinzaine d'années (loi MOSC² de 2004, Cour des Comptes, Sénat, France stratégie, CAP 2022). Tous les



éléments convergent vers une même conclusion : il est venu le temps d'engager cette transformation. « L'enjeu des plateformes communes d'appels d'urgence, c'est que les forces des uns et des autres se complètent pour gommer les faiblesses », indique Eric Faure, président de la FNSPF.

Et adapter la formation des sapeurs-pompiers à la réalité opérationnelle

Au quotidien, les sapeurs-pompiers doivent être formés pour devenir de véritables « techniciens du secours d'urgence aux personnes » et pratiquer des gestes permettant un gain de temps significatif dans la prise en charge des victimes. Il s'agit de sortir les sapeurs-pompiers d'une logique de

¹ On compte 13 numéros d'urgence en France

² Modernisation de la sécurité civile

formation qui les considère comme des secouristes, alors que les compétences nécessaires pour l'ensemble des missions du SUAP relèvent d'un cadre bien plus large. Le service de santé et de secours médical (SSSM) des sapeurs-pompiers doit également être investi et apporter son expertise dans la gestion opérationnelle du SUAP, à travers une réponse médicale et paramédicale de proximité et un soutien santé des opérations efficient.

FOCUS CHIFFRES

L'activité SUAP correspond à **84%** des missions des sapeurs-pompiers, occupe 80 % des personnels et recouvre 80% du coût de fonctionnement des unités opérationnelles.
=> **Les sapeurs-pompiers réalisent seuls 90% des missions de SUAP : ils doivent donc désormais s'émanciper et devenir des acteurs menants.**

1998 : 3,4 millions d'interventions, dont **54 % de SUAP**
2018 : 4,5 millions d'interventions, dont **84% de SUAP**

Les services de santé et de secours médical (SSSM), avec leurs **11 800 agents**, ont participé à **210 900 interventions**, soit 6 % des interventions de secours à victime et accidents de circulation.

Au total, **3 645 400** de victimes ont été prises en charge, ce qui représente **5 %** de la population directement concernée par le SUAP.

Au plan national, les services d'incendie et de secours disposent de **6311** véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV).

Source : pompiers.fr // statistiques DGSCGC 2016 (éd. 2017)

FOCUS INNOVATION

Moderniser la réponse aux appels d'urgence : l'exemple de la plateforme commune de l'Ain

Premier département industriel de France, l'Ain a déjà, depuis plusieurs années, sauté le pas des plateformes communes pour la gestion du traitement des appels d'urgences. En termes d'organisation, le Sdis de l'Ain va franchir une nouvelle étape en faisant construire un bâtiment commun avec le Samu. En effet, avec l'augmentation du nombre d'habitants, peu de médecins généralistes et la fin des visites médicales à domicile, le nombre d'interventions SUAP pour les sapeurs-pompiers augmente dans le département.

Didier Pourret, médecin-chef départemental, précise : « *nous avons construit des procédures communes pour qu'une réponse soit la même si elle arrive du 18 ou du 15. On veut une meilleure pertinence de engagements, un tri sur l'urgent et le non-urgent et permettre des échanges pour optimiser l'engagement de moyens (...)* Il faut une vision décloisonnée des services de secours d'urgence. »

Quelques chiffres :

159 038 appels reçus par le CTA (centre de traitement de l'alerte) qui ont généré...

... **43 569** interventions, dont **32 664** dédiées aux secours aux personnes

⇒ Une évolution à la hausse des interventions de **26%** depuis 2014

A SUIVRE AU CONGRES

JEUDI 27 SEPTEMBRE

14h – 16h30 Rencontre « secours d'urgence aux personnes (SUAP) »

SAMEDI 29 SEPTEMBRE

11h30 – 12h30 Echange d'allocutions entre le colonel Eric FAURE, président de la FNSPF, et Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur

Fiche 2 : cap vers le volontariat du XXI^{ème} siècle

L'enjeu : réaffirmer le volontariat comme un engagement altruiste et généreux et l'ériger au rang de politique publique nationale pour ouvrir et diversifier la ressource

Depuis des années, le constat est le même : la sollicitation opérationnelle ne cesse d'augmenter, alors même que les effectifs de sapeurs-pompiers, en particulier volontaires, stagnent après une longue érosion. La pérennisation et le développement du volontariat sont un enjeu essentiel pour maintenir et conforter le modèle français de secours d'urgence et de protection des populations face aux crises. Il faut répondre à ces enjeux pour maintenir ainsi l'efficacité opérationnelle des sapeurs-pompiers partout en France.

Une impulsion présidentielle

Dans le cadre de l'ambition affirmée le 6 octobre dernier par le président de la République, Emmanuel Macron, pour renforcer le modèle français de secours, le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, a installé en décembre dernier une mission nationale sur l'avenir du volontariat de sapeur-pompier. Cette mission était chargée d'établir un diagnostic et de formuler des propositions en vue de la définition d'un plan d'action pour la construction du volontariat du XXI^{ème} siècle.

Il en ressort une véritable nécessité, celle de pérenniser le volontariat sapeur-pompier en tant qu'engagement altruiste mais aussi de refuser toute évolution vers une professionnalisation à temps partiel de ce statut qui aurait des effets préjudiciables sur la distribution quotidienne des secours et la réponse face aux crises.

Une véritable prise de position publique du ministre dans le sens d'une initiative politique auprès de l'Union européenne est donc attendue pour exempter le volontariat de toute application de la directive européenne de 2003 sur le temps de travail (DETT).

43 propositions pour ériger le volontariat de sapeurs-pompiers en politique publique nationale

Au terme de 5 mois de travail de longue haleine et d'une consultation élargie auprès des sapeurs-pompiers de France, dont le président de la FNSPF Eric Faure, s'est fait le porte-voix, les membres de la mission ont remis en mai dernier au ministre de l'Intérieur, un rapport articulé autour de 43 propositions. L'objectif ? Proposer au Gouvernement d'arrêter un vrai choix politique : pérenniser le volontariat sapeur-pompier en tant qu'engagement altruiste, renforcer son attractivité auprès des citoyens et des employeurs, favoriser leur disponibilité pendant leur temps de travail, et ouvrir et assouplir davantage son recrutement (femmes, populations issues de la diversité, cadres...) pour franchir au plus vite le seuil des 200 000 sapeurs-pompiers volontaires (SPV).



L'ambition de la FNSPF est aujourd'hui, comme le précise Eric Faure, « *d'avancer vers plus d'attractivité, d'engagement, de fidélisation et de reconnaissance. Profitons des atouts de notre monde : sa mobilité, la transformation numérique. Mais aussi des valeurs de fraternité qui animent toujours notre pays.* »

⇒ [Retrouvez la synthèse de la mission Volontariat en annexe](#)



FOCUS : QUELQUES PROPOSITIONS MAJEURES

Demander au Gouvernement de prendre une initiative politique auprès de l'Union européenne pour exempter le volontariat de toute application de la directive sur le temps de travail (n°3).

Reconnaître et tirer toutes les conséquences, tant au niveau gouvernemental que territorial, du positionnement des sapeurs-pompiers comme premiers acteurs de proximité dans les territoires en matière de secours d'urgence aux personnes (proposition n°5).

Créer un choc de recrutement en structurant l'engagement durant les trois premières années autour du secours d'urgence aux personnes (n°9).

Inverser la logique actuelle, en prenant en compte les compétences individuelles du SPV (validation de l'expérience, etc.) préalablement à toute obligation de formation (n°20).

Accorder des bonifications de points de retraite aux SPV (n°22) au-delà de 15 ans d'engagement au titre de la solidarité nationale.

Créer, sur le principe du bénévolat, une réserve des sapeurs-pompiers (n°42).

De fortes attentes

La somme des propositions du rapport dresse les contours d'une véritable politique publique nationale de soutien au développement du volontariat qu'il est indispensable de créer entre l'ensemble des parties prenantes : Etat, collectivités territoriales, sapeurs-pompiers et employeurs, privés et publics.

La FNSPF attend des réponses concrètes de l'Etat lors du congrès national. Un véritable plan d'action de la part du Gouvernement pour enclencher la marche vers le Volontariat du XXI^{ème} siècle, celui dont la France a besoin.



FOCUS CHIFFRES

79% des effectifs sapeurs-pompiers en France sont SPV (194.000 sur 247 000) - **96 %** des effectifs du SSSM

81% des centres de secours sont exclusivement composés de SPV

66% du temps d'intervention sont effectués par des SPV pour un coût estimé de **19,7%** du budget des SDIS

11 ans et 8 mois d'ancienneté en moyenne

34 ans d'âge moyen

Seulement 17,1% (33 000) sont des femmes - **47,5%** pour le SSSM

45% (18 000) des SPP sont aussi SPV

30 à 40% des engagements sont stoppés dans les 5 premières années

Source : statistiques DGSCGC 2016 (éd. 2017)

UN ENJEU CLE : VOLONTARIAT ET SUAP

Pour répondre au besoin du SUAP, il est nécessaire de définir une politique nationale efficace et cohérente.

Dans cet objectif, des propositions d'évolution ont été formulées par les membres de la mission pour :

- Faire reconnaître le rôle prépondérant des sapeurs-pompiers en matière de SUAP dans les territoires.
- Adapter et réduire la charge liée aux missions d'assistance aux personnes (relevage, détresse sociale...) et aux interventions par carence d'autres acteurs (transports ambulanciers, carences SMUR).
- Créer un choc de recrutement en structurant durant les trois premières années l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires autour du SUAP.
- Inscrire les sapeurs-pompiers comme des acteurs majeurs du SUAP.

Le SUAP n'est en effet plus une mission « annexe » des sapeurs-pompiers mais il est bien le principal enjeu opérationnel des services d'incendie et de secours.

A SUIVRE AU CONGRES

JEUDI 27 SEPTEMBRE

9h – 11h30 Rencontre « management de la ressource »

VENDREDI 28 SEPTEMBRE

9h – 11h30 Rencontre « mission Volontariat »

SAMEDI 29 SEPTEMBRE

11h30 – 12h30 Echange d'allocutions entre le colonel Eric FAURE, président de la FNSPF, et Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur

Fiche 3 : le citoyen premier maillon de la chaîne de secours

Former 80% de la population aux gestes qui sauvent

L'enjeu : contribuer à rendre chacun autonome dans sa propre protection face aux risques

En France, seule 29% de la population est formée aux premiers secours, contre 80% dans les pays scandinaves, en Allemagne ou au Canada. Le citoyen, en tant que premier maillon de la chaîne de secours, peut éviter le danger. Il est le premier témoin qui déclenche l'alerte et qui se retrouve, souvent seul, face à la victime en attendant l'arrivée des secours... quelques minutes durant lesquelles ne pas rester passif peut faire toute la différence.

Les sapeurs-pompiers ambassadeurs des gestes et comportements qui sauvent

Les sapeurs-pompiers ont toujours eu à cœur de favoriser l'enseignement des gestes qui sauvent sur tout le territoire. Ils s'engagent au quotidien dans la sensibilisation et la formation du plus grand nombre aux comportements et gestes qui sauvent, bien avant et au-delà d'obtenir le label Grande cause nationale de 2016. Ils interviennent notamment dans les écoles primaires, les collèges et les lycées pour sensibiliser et former les futurs citoyens. Les initiatives varient selon les départements et reposent souvent sur la bonne volonté.

Depuis juin 2015, une avancée est à noter avec la mise en place d'une convention-cadre de partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur. Objectif affiché : former 100% des élèves de troisième au PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1).

Au-delà des actions du quotidien, les sapeurs-pompiers multiplient les opérations de sensibilisation aux gestes qui sauvent : chaque année sur les routes du Tour de France notamment mais aussi sur des opérations ciblées telles que le Challenge Extraction (Yvelines) où 20 000 collégiens ont été sensibilisés.

L'ambition : former 80% de la population aux gestes qui sauvent

Faire de chaque citoyen un acteur de sa propre sécurité

L'action des sapeurs-pompiers s'inscrit dans une véritable réflexion portée depuis 2017 à la suite du rapport co-signé par Patrick Pelloux (président de l'Association des médecins urgentistes de France – AMUF) et Eric Faure. Objectif ? Donner les clés pour augmenter le taux de formation de la population aux gestes qui sauvent, en particulier via la généralisation de la formation PSC 1 (formation continue en milieu scolaire, sessions de sensibilisation de 2h, formation d'une population cible au PSC 1).

Les attentes

Décliner un plan d'action pour atteindre nos ambitions

Pour faire suite à la volonté présidentielle et dans la même lignée que le rapport Pelloux-Faure, un plan d'action interministériel est en attente pour parvenir à l'objectif de 80% de la population formée au PSC 1 d'ici la fin du quinquennat. La FNSPF restera attentive à sa déclinaison dans tous les territoires.



Faire du service national universel, un véritable levier de sensibilisation à l'engagement et aux gestes qui sauvent

Le service national universel (SNU) obligatoire est une opportunité majeure pour sensibiliser les jeunes à l'engagement et promouvoir les gestes qui sauvent mais aussi initier un « choc de recrutement » en suscitant des vocations de volontaires.

Citoyens engagés, la participation des sapeurs-pompiers au SNU est tout à fait évidente. En effet, leurs compétences en matière de sécurité et de secourisme, leurs valeurs républicaines et leur présence partout en France en font des acteurs naturels. Ils pourraient très légitimement participer à l'encadrement de ce nouveau service national, à la formation aux gestes et comportements qui sauvent (se substituant ainsi à l'actuelle journée défense et citoyenneté) et instaurer une immersion en caserne par exemple via le service civique de sapeurs-pompiers. Dans cette optique, les sapeurs-pompiers sont prêts à répondre au vœu formulé par le Président de la République de donner un souffle nouveau à « la société de l'engagement ».

FOCUS CHIFFRES

Partout en France, près de **110 000** personnes formées par les sapeurs-pompiers chaque année au PSC1 (chiffre 2016 et 2017)

99 unions départementales de sapeurs-pompiers agréées PSC1 (chiffre 2018)

Près de **20 000** SST (niveau 1) et près de **400** formateurs SST formés ou mis à jour (chiffre 2017)

Possibilité de se former dès **l'âge de 10 ans** aux gestes qui sauvent

Chaque année, **une personne sur cinq** est victime d'un accident de la vie courante / **20 000** en décèdent (chiffres 2017)

Chaque année, **2 millions** de personnes sont victimes d'un malaise cardiaque / **40 000** en décèdent (chiffre 2017)

Dans l'Ain, **6817** collégiens sont titulaires du PSC1 au sein des **63** collèges (depuis 2017, les collégiens sont formés au PSC1)

Source : statistiques FNSPF & DGSCGC / département de l'Ain

FOCUS INNOVATION



tous caps

La Fédération a lancé en 2017 une plate-forme ludo-éducative en ligne, Sauvequiveut.fr, pour permettre à chacun de tester ses connaissances à travers une succession de missions très réalistes et de mises en situation diversifiées, chacun pouvant s'initier aux bons réflexes face au danger. Son objectif ? Sensibiliser le plus grand nombre, de manière très concrète et ludique. L'expérience en ligne Sauvequiveut.fr rappelle la nécessité vitale de connaître les bons réflexes et donne les clés pour peut-être sauver des vies, en vrai !

Les sapeurs-pompiers innovent en proposant des versions personnalisées qui sont déployées pour des structures ou entreprises afin de toucher et former un maximum de publics différents, en se rapprochant de leur environnement.

Aussi, une convention-cadre entre le ministère de l'Agriculture et la FNSPF a été signée en février 2017 pour développer une culture des comportements qui sauvent au sein des établissements de l'enseignement agricole, valoriser le savoir-faire et l'expertise des sapeurs-pompiers et promouvoir l'engagement citoyen des élèves et étudiants en qualité de jeunes sapeurs-pompiers ou de sapeurs-pompiers volontaires.

C'est ainsi qu'est née la plateforme Touscaps.fr, un outil complet de sensibilisation, de prévention et de formation.

A SUIVRE AU CONGRES

VILLAGE PREVENTION

Tout au long du congrès, un village prévention destiné au grand public sera installé. Au menu, des démonstrations mais aussi des animations autour des accidents domestiques, la sécurité routière, les accidents de loisirs et les risques naturels.

JEUDI 27 SEPTEMBRE

Visite de lycéens et de directeurs d'établissements ayant mis en place la plateforme Touscaps.fr. Au programme : rencontres et échanges avec les sapeurs-pompiers.

SAMEDI 29 SEPTEMBRE

11h30 – 12h30 Echange d'allocutions entre le colonel Eric FAURE, président de la FNSPF, et Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur

Fiche 4 : agir pour préserver la force sapeur-pompier



« Agresser les sapeurs-pompiers, c'est agresser l'engagement, l'entraide, la générosité. C'est éteindre leur flamme de courage et de dévouement. C'est mettre des vies en danger. Je dis non ! »

Eric Faure, président de la FNSPF.

Protéger le sapeur-pompier

Face aux agressions

Les violences faites envers les acteurs du secours constituent une atteinte à la République. Ces hommes et ces femmes nous protègent au quotidien et pourtant ces dernières années les agressions se sont multipliées. Les derniers chiffres pointés par l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) lors de son dernier rapport publié en novembre 2017 sont révélateurs. Les déclarations du nombre de sapeurs-pompiers agressés ont progressé **de près de 18% en 2016**, représentant ainsi **2280 agents touchés par des faits d'agressions**.

La FNSPF condamne fermement toutes formes d'agressions, de l'incivilité aux violences. Elle a lancé un cri d'alerte via une campagne de sensibilisation « [#TouchePasAMonPompier](#) » afin de se faire le relai de toutes ces voix qui s'élèvent contre la violence.

Les derniers événements, « affaire Naomi », drame de Villeneuve Saint-Georges, ont mis en lumière une dure réalité. Face à cette situation, la FNSPF appelle les pouvoirs publics à définir des mesures concrètes pour protéger les sapeurs-pompiers via la définition d'une politique globale :

- **Optimiser le traitement de l'alerte**, la détection des risques de violence par la mise en place de **plateformes communes** (pompiers, police, gendarmerie, Samu) **d'appels d'urgence autour d'un numéro unique européen 112** ;
- Prévenir les violences en renforçant **les liens de proximité** avec la population ;
- **Inform**er sur le rôle et les missions des sapeurs-pompiers ;
- **Systématiser l'accompagnement des sapeurs-pompiers par les forces de l'ordre** pour certains types d'intervention ou lorsqu'un risque est pressenti lors de la réception de l'alerte ;
- **Former davantage** les sapeurs-pompiers à faire face aux situations violentes ;
- **Garantir l'anonymat** aux sapeurs-pompiers qui portent plainte ;
- **Renforcer les sanctions** et surtout garantir leur application.

La Fédération approuve de ce fait l'autorisation donnée aux sapeurs-pompiers par la loi du 3 août dernier d'être équipés de caméras individuelles lors de leurs interventions dès que « *se produit ou est susceptible de se produire un incident de nature à mettre en péril leur intégrité physique* ».



Mesure qui, pour autant, ne remplacera pas la nécessité de formation comme le précise Grégory Allione, vice-président de la FNSPF : « *d'autres priorités comme l'éducation aux gestes qui sauvent, des actions de prévention ou le service national universel permettraient également de faciliter le travail des sapeurs-pompiers.* »

Mais aussi face aux fumées toxiques

Au-delà de leur sécurité, protéger les sapeurs-pompiers passe aussi par la préservation de leur santé. Les sapeurs-pompiers évoluent, du fait de leur activité, dans un contexte où ils sont exposés aux fumées. Prenant la problématique de la toxicité des fumées à bras le corps, la FNSPF en a fait une préoccupation prioritaire. Dévoués à protéger la vie des autres, les sapeurs-pompiers doivent aussi penser à protéger la leur. Cela passe par une meilleure information des sapeurs-pompiers sur les risques, mais aussi une réelle adaptation des pratiques pour les protéger de toute contamination par des équipements individuels souillés.

Aussi, la FNSPF a œuvré en ce sens - en complément de la note et du guide de doctrine publiés par la DGSCGC - dans l'optique d'initier une véritable prise de conscience des risques, faire partager l'état de la science et de la doctrine, et favoriser l'édiction de mesures proportionnées.

Faire reconnaître l'engagement des sapeurs-pompiers professionnels (SPP)

Dans un milieu où le don de soi est une valeur essentielle, valoriser l'ensemble des femmes et des hommes qui composent les services d'incendies et de secours est une mission à laquelle tient particulièrement la FNSPF, notamment dans le cadre du suivi des dossiers statutaires relatifs aux 41000 sapeurs-pompiers professionnels.

A l'approche de la fin de la période transitoire (2019) de la réforme de la filière de 2012, la FNSPF s'emploie à lever les difficultés de mise en œuvre rencontrées dans certains départements (par exemple, certains sapeurs-pompiers, en particulier sergents et adjudants, risquent de ne plus pouvoir exercer certaines fonctions à compter du 1^{er} janvier 2020 s'ils ne sont pas nommés au grade supérieur). Aussi, en lien régulier avec les syndicats, la Fédération reste attentive à ce que de véritables solutions soient trouvées pour répondre à ces difficultés d'application.

Par ailleurs, la Fédération demande, dans le cadre de la revoyure de la réforme des emplois supérieurs de direction (ESD) de 2016, que l'exercice de fonctions au sein des services de l'Etat soit demain pleinement valorisé dans le parcours professionnel et dans le déroulement de carrière de ces sapeurs-pompiers. L'enjeu ? Permettre aux sapeurs-pompiers d'exprimer leurs compétences, en particulier dans la gestion des crises, au profit des services de l'Etat et d'enrichir ces derniers de leur expérience et de leur savoir-faire, au sein comme en dehors de la sphère de la sécurité civile.

Fiche complémentaire : un événement placé sous la thématique de l'industrie et de l'innovation

Industrie et innovation au rendez-vous : l'Ain, premier département industriel de France

L'Ain, premier département industriel de France, est fort de fleurons dans la fabrication de matériels ou d'équipements dans les domaines de la sécurité, des secours et de l'incendie. C'est donc tout naturellement que le département accueillera cette année au congrès de nombreuses entreprises (MSA France, Renault Trucks, Gallin, groupe Desautel, Rostaing, etc.) Cela sera ainsi l'occasion de favoriser les échanges sur les nouvelles industries et innovations porteuses pour le milieu sapeur-pompier. En effet, les sapeurs-pompiers doivent pouvoir s'appuyer sur des matériels fiables mais aussi adaptés à leurs besoins multiples, selon leurs missions et le cadre de leurs interventions, en milieux naturel, urbain, ou industriel.



« *On a un véritable intérêt à travailler ensemble, le fait d'approcher les industriels permet de valoriser la place des sapeurs-pompiers volontaires dans l'entreprise sur un mode gagnant-gagnant.* », précise Hugues Deregnacourt, directeur du Sdis de l'Ain.

Un village dédié : #AinSavoirFaire

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain et le Département de l'Ain, ont choisi de rassembler les entreprises au sein d'un village baptisé #AinSavoirFaire, pour rendre visible les liens tissés entre les entrepreneurs au service de la sécurité civile. Sur plus de 350 m², répartis en 8 univers, avec 49 entreprises et près de 80 produits et services, le village offre un parcours consacré à l'incendie, au secours et à la sécurité bâtementaire.

Au menu du village ? Présentation de véhicules d'interventions (fabrication, aménagement, entretien et maintenance, électronique embarquée, matériel d'extinction...), de drones, des informations autour de la sécurité bâtementaire, de la sécurité dite passive (coupe-feu, antichute), de systèmes de détection et de désenfumage, d'imagerie thermique, de point d'eau de stockage... D'autres univers d'exposition concerneront plus spécifiquement l'équipement des sapeurs-pompiers en milieu naturel mais aussi sur la voie publique avec les risques routiers et enfin du matériel spécifique au casernement et à l'espace de travail et de vie.

Si les liens entre entreprises et sapeurs-pompiers sont déjà une réalité quotidienne, le congrès national des sapeurs-pompiers de France constitue un moment clé pour renforcer ces liens.

FOCUS CHIFFRES - AIN

2812 sapeurs-pompiers volontaires

317 sapeurs-pompiers professionnels

584 jeunes sapeurs-pompiers

91 personnels administratifs, techniques et spécialisés

Au service de santé et de secours médical (SSSM) : **34** médecins, **102** infirmiers, **5** pharmaciens, **5** vétérinaires, **3** experts psychologues

Sources : SDIS de l'Ain

FOCUS INNOVATION

De nouveaux outils pour les sapeurs-pompiers : exemple du BIM

Le rendez-vous est fixé au jeudi 27 septembre (11h à 12h30) pour un atelier sur le thème de la sécurité bâtementaire, axé sur le BIM (« building information modeling »). Le BIM est un processus basé sur un modèle 3D qui offre aux professionnels les informations et les outils nécessaires pour planifier, concevoir, construire et gérer plus efficacement des bâtiments et des infrastructures.

Cette journée sera dédiée à la prévention et la sécurité bâtementaire avec un Carrefour « Construire autrement en confiance ». Objectifs de cette journée ? Sensibiliser les sapeurs-pompiers aux nouvelles technologies du numérique, de la réalité virtuelle et augmentée, illustrer l'apport des nouvelles technologies dans le milieu sapeur-pompier, mais aussi permettre le rapprochement entre les différentes parties prenantes (entrepreneurs, sapeurs-pompiers, architectes, bureaux d'études, industriels, etc.).

Le BIM est en train de transformer en profondeur le secteur du bâtiment. Les services du SDIS, que ce soit au niveau de la prévision, de la prévention ou de l'intervention opérationnelle, doivent, pour exercer leurs activités, disposer d'une information fiable et à jour. Aujourd'hui, cette information est principalement disponible de façon morcelée, sous format "papier", ce qui complexifie la mise à jour, l'accès, le partage et l'archivage. Le BIM, en regroupant toutes les informations dans un format numérique et dans un même outil pourrait permettre d'apporter des pistes de solutions à cette problématique mais aussi rendre plus efficaces les échanges entre les services du SDIS et les autres acteurs de la construction pour améliorer la sécurité passive et

**Retrouvez toutes les informations pratiques
et le programme du congrès sur pompiers.fr**

L'Ain en chiffres

Géographie

Une superficie de 5 762 km²



1 852 km² de forêt

Dombes,
pays aux mille étangs



Plus haut sommet du massif
du Jura : Crêt de la Neige (1 720 m)



3 600 km de cours d'eau
La Valserine, labellisée
Rivière Sauvage pour la
qualité de son eau

Accès



208 km d'autoroutes



3 gares desservies par le TGV :
Bourg-en-Bresse, Nureux-Volognat,
Bellegarde-sur-Valserine



2 aéroports internationaux à
proximité immédiate :
Lyon-St-Exupéry et Genève-Cointrin

Démographie



631 877 habitants (au 1^{er} janvier 2018)

Entre 2008 et 2014, une hausse de
44 772 habitants
(soit la taille d'une ville comme Bourg-en-Bresse)

3^e plus forte croissance démographique
annuelle nationale entre 2013 et 2050 selon
les projections

Vitalité économique

6,2%

de chômage
(4^e plus bas de France)



4

Pôles économiques
d'envergure (Technopôle
Allmentec, Parc Industriel
de la plaine de l'Ain, Pôle
européen de Plasturgie,
Technoparc du pays de Gex)

1^{er}

Département industriel de
France (part de l'emploi industriel
dans l'emploi total)

Réussites



Sport

Deux grands clubs de rugby en ProD2
avec l'USO et l'USBPA
Un club de basket dans l'élite en ProA
avec la JL Bourg
Un club de foot en National avec le FBBP01

Gastronomie

14 AOC/AOP/IGP
dont la seule volaille AOP du monde
4 restaurants étoilés au guide Michelin
dont un trois étoiles

Patrimoine

Monastère royal de Brou, monument préféré
des français en 2014
Pérouges, labellisé « les plus beaux villages
de France »
93 villes et villages fleuris

AIN⁰¹
le Département

Mission volontariat

—
un élan nouveau pour
les sapeurs-pompiers

Synthèse

**Pour un volontariat de sapeur-pompier
massif, altruiste et généreux**



— mai 2018 —

La Mission



Depuis une trentaine d'année, plusieurs cycles de réflexion et d'action se sont succédés pour sauvegarder le volontariat de sapeurs-pompiers. Le dernier en date (2009-2016) a permis de freiner enfin la chute des effectifs. La présente mission ouvre un nouveau cycle, lancé le 6 octobre 2017 par le président de la République, Emmanuel Macron, qui exprimait alors sa volonté de renforcer le modèle français de secours par « *un plan innovant et ambitieux concernant le volontariat* ».

L'objectif

Installée le 4 décembre 2017 par le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, la mission est chargée d'expertiser l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour permettre de garantir un socle d'au moins 200 000 sapeurs-pompiers volontaires, efficaces, motivés, bien formés et durablement engagés » et de « favoriser l'attractivité du volontariat pour de nouveaux publics ».

Les membres

5 personnalités au parcours et à la légitimité reconnus pour s'exprimer sur ce sujet

<p>#TousVolontaires</p> <p>Catherine Troendlé Sénatrice du Haut-Rhin, vice-présidente du Sénat, présidente du conseil national des sapeurs-pompiers volontaires (CNSPV), vice-présidente de la conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS).</p> 	<p>#TousVolontaires</p> <p>Fabien Matras député du Var, membre de la CNSIS. « <i>Issu de la société civile et lui-même sapeur-pompier volontaire par le passé, il saura nourrir les travaux de la mission d'une double expertise, parlementaire et personnelle</i> », a indiqué Gérard Collomb le 4 décembre.</p> 	<p>#TousVolontaires</p> <p>Olivier Richefou Président du conseil départemental de la Mayenne, président de la conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS) depuis septembre 2015.</p> 	<p>#TousVolontaires</p> <p>Eric Faure Président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) depuis 2011, sapeur-pompier volontaire de 1979 à 1987. Il est actuellement directeur du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne (DDSiS).</p> 	<p>#TousVolontaires</p> <p>Pierre Brajeux Vice-président du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), PDG de Torann France, groupe de sécurité privée (personnalité qualifiée).</p> 
---	--	--	--	---

La méthode

1. L'audition de personnalités qualifiées

65 représentants des acteurs de la sécurité civile et de l'engagement ont apporté une diversité de regards et d'expertises : parlementaires, universitaires, employeurs privés et publics, syndicats...

2. La contribution des sapeurs-pompiers de France

Des séminaires ont été organisés dans plus de la moitié des départements entre les dirigeants de services d'incendie et de secours (SIS) et du réseau associatif sapeur-pompier (UDSP et URSP), les élus locaux, des sapeurs-pompiers aux profils divers.

3. Des rencontres avec les sapeurs-pompiers sur le terrain

Plus d'une dizaine de déplacements et visites ont permis aux membres de la mission d'échanger en direct avec des sapeurs-pompiers autour de leurs préoccupations quotidiennes.

4. Une enquête en ligne ouverte à tous



23 773 réponses (dont 80% de sapeurs-pompiers) ont été enregistrées à une large enquête en ligne, diffusée via les réseaux sociaux.

Le diagnostic

Le volontariat, ossature du modèle français de sécurité civile, est essentiel au maintien de l'équité des secours de proximité partout dans le pays. Mais il se trouve aujourd'hui au cœur des mutations et des tensions qui traversent les services d'incendie et de secours, confrontés à un effet de ciseaux entre l'érosion/la stagnation de leurs effectifs (-7% en 15 ans, stables depuis 2016) et l'accroissement continu de leur sollicitation opérationnelle (+20%), au quotidien comme en situation exceptionnelle.

Les évolutions sociologiques modifient les ressorts de l'engagement du SPV

Depuis toujours, l'engagement de chaque SPV mêle différents ressorts, à différents degrés : aucun ne correspond à un profil ou une motivation unique. Aujourd'hui, s'y ajoute le fait que le volontariat de sapeurs-pompiers doit apprendre à composer avec deux grandes approches : l'une, plutôt traditionnelle, vécue comme l'entrée dans une famille, pour la vie ou presque ; l'autre, plutôt un choix individuel, conçue comme un enrichissement libre, aux modalités souples. Par ailleurs, les effectifs de SPV sont encore loin de refléter la société française dans sa diversité (sexes, âges, catégories socio-professionnelles...).

→ **Ces éléments incitent à prévoir plus de souplesse et d'innovation dans le recrutement, la fidélisation et le management des SPV, en particulier pour pouvoir profiter du fort capital d'engagement existant chez les jeunes aujourd'hui.**

Les évolutions de l'organisation et des missions reconfigurent l'activité du SPV

D'identité communale à identité départementale ; de la sonnerie de sirène au bip puis à la « garde postée » ; d'engagement citoyen à professionnalisation partielle ; de soldat du feu à premier acteur du secours d'urgence aux personnes (84% des interventions) ... mais aussi forte progression de la sollicitation opérationnelle ; accélération des nouvelles technologies... De nombreux facteurs endogènes aux services d'incendie et de secours font évoluer constamment l'activité et le cadre d'exercice du SPV, rendant plus complexe la conciliation de son engagement avec les autres aspects de sa vie, et donc plus difficile sa fidélisation.

→ **Une attention particulière doit être portée afin que l'organisation des SIS et des missions reste adaptée à l'activité du SPV.**

Les pressions de l'environnement institutionnel pèsent in fine jusque sur le SPV

Des facteurs exogènes viennent s'ajouter qui mettent à rude épreuve le modèle français de secours et donc le volontariat : contexte sécuritaire ; contrainte pesant sur les finances publiques locales ; recul des autres services publics de proximité, laissant souvent seuls les sapeurs-pompiers ; réformes de la carte territoriale ; vieillissement de la population ; menace de la directive européenne (dite « temps de travail ») sur le cadre d'activité de SPV...

→ **Ces éléments amènent à intégrer pleinement l'impact sur le volontariat de sapeur-pompier, dans la conception et la mise en œuvre au niveau national des transformations de notre pays.**

Un choix clair, résolu et ambitieux :

Le volontariat comme engagement altruiste et généreux

Le volontariat sapeur-pompier doit rester un engagement altruiste et ne pas aller vers une professionnalisation à temps partiel.

Propositions majeures :

- **Réaffirmer solennellement le volontariat comme un engagement altruiste (n°1).**
Cet engagement généreux, basé sur le don de soi, doit définitivement être considéré comme socle du modèle français de secours et de gestion des crises
- **Demander au Gouvernement de prendre une initiative auprès de l'Union européenne pour exempter le volontariat de toute application de la directive sur le temps de travail (n°3).**

Qui induit une nécessité :
Le développement des effectifs.

Proposition majeure :

- **S'inscrire résolument dans une ambition de développement des effectifs (n°4).**

Pour y parvenir, 5 conditions :
qui doivent structurer une politique publique nationale en faveur du volontariat.

1 **Faciliter l'intégration des SPV dans les SIS**

Au regard de l'organisation opérationnelle et de l'évolution des missions des SIS, il convient d'adapter les conditions d'intervention des SPV.

Proposition majeure :

- **Reconnaître et tirer toutes les conséquences, tant au niveau gouvernemental que territorial, du positionnement des sapeurs-pompiers comme premiers acteurs de proximité dans les territoires en matière de secours d'urgence aux personnes (n°5).**

De manière générale, il convient de réduire la sollicitation des SPV pour les missions non urgentes, et d'adapter leur formation et leurs missions aux besoins réels : spécificités territoriales bien sûr, mais aussi large prédominance du Secours d'urgence aux personnes (84% des interventions) par rapport à la mission historique de lutte contre les incendies (6% des interventions).

2 **Porter cette nouvelle ambition par des mesures innovantes, fortes et concrètes**

A travers des actions d'attractivité et de fidélisation, qui réamorceront la croissance des effectifs.

Propositions majeures :

- **Créer un choc de recrutement en structurant l'engagement durant les trois premières années autour du secours d'urgence aux personnes (n°9).** Ensuite, pourra intervenir une diversification des compétences. Ceci avec souplesse selon les besoins locaux.
- **Engager une action résolue en faveur de la féminisation des effectifs (n°10).** Par des actions de recrutement mais aussi facilitant l'accomplissement de leur engagement dans la durée.
- **Prendre et promouvoir des mesures fortes et simples d'incitation en faveur des employeurs (n°18),** publics et privés, à recruter en leur sein des SPV et à favoriser leur

disponibilité pendant leur temps de travail. Notamment des mécanismes simples et efficaces de compensation.

- **Accorder des bonifications de points de retraite aux SPV (n°22)** au-delà de 15 ans d'engagement.

D'autres actions complémentaires contribueront à diversifier le recrutement afin de refléter davantage la société française, à mieux saisir les opportunités de l'intensifier – par exemple à l'occasion du service national universel, et à le faciliter en particulier en reconnaissant mieux les compétences.

3

Créer un choc de simplification

A travers l'assouplissement ou l'approfondissement de dispositifs existants, mais aussi l'adaptation des pratiques.

Propositions majeures :

- **Accélérer l'intégration des SPV en organisant des recrutements tout au long de l'année, en simplifiant les procédures d'engagement (n°23).**
- **Inverser la logique actuelle, en prenant en compte les compétences individuelles du SPV (validation de l'expérience, etc.) préalablement à toute obligation de formation. (n°20) :** les candidats déjà titulaires de compétences en matière de secourisme, de sécurité incendie, etc. ne se verraient plus imposer de les valider à nouveau, mais bénéficieraient de l'ensemble des formations complémentaires qui leur seraient nécessaires.
- **Pour aider les SPV dans la recherche d'emploi, créer ou renforcer les équivalences entre les formations de sapeurs-pompier et des diplômes existants (n°31)** – notamment SST pour le secourisme ; SSIAP pour l'incendie..., mais aussi inscrire les formations de sapeurs-pompier au répertoire national des certifications professionnelles.
- **Consolider la protection sociale des SPV, en renforçant la couverture des accidents et maladies en service commandé (n°36) :** garantir la gratuité réelle de leur couverture sociale, indemniser les préjudices subis, améliorer le traitement administratif des accidents et maladies.

Par ailleurs, certains viviers d'effectifs bénéficieraient de mesures spécifiques, en premier lieu le Service de santé et de secours médical (SSSM – médecins, infirmiers etc) et les jeunes sapeurs-pompier (JSP). Mais il faut aussi pouvoir fidéliser les SPV déjà engagés, en facilitant leur mobilité territoriale et leur progrès hiérarchique par exemple, et surtout en leur apportant des marques concrètes de reconnaissance, sous formes d'aides et avantages tels que l'accès prioritaire aux logements sociaux ou des tarifs préférentiels.

4

Briser le tabou et clarifier l'indemnisation

Tout en restant généralement très modestes (en moyenne 215 € par mois³), les indemnités horaires sont souvent importantes dans l'équilibre budgétaire familial de nombreux SPV- une revalorisation est le signe de reconnaissance le plus attendu pour près de 60 % d'entre eux. Par ailleurs, il serait utile d'utiliser le levier des indemnités dans le sens des priorités proposées par ce rapport, et de mettre un terme aux détournements de procédure observés dans la gestion des doubles engagements en interdisant à un SPP d'exercer une activité de SPV dans son CIS d'affectation.

Proposition majeure :

³ Source : DGSCGC, *Statistiques des SPV*, 2016.

- **Revaloriser et harmoniser au niveau national l'indemnisation de l'astreinte (n°39)** (varie aujourd'hui, selon les départements, entre 0 et 9% du montant de base). Ceci serait un gage de reconnaissance et d'équité, mais permettrait surtout de contribuer à replacer l'astreinte comme le positionnement privilégié des SPV.
- **En même temps, forfaitiser l'indemnisation des gardes postées (n°39)** en caserne et sur les dispositifs préventifs, afin de réduire la préférence pour les gardes postées, génératrice d'une monétarisation de l'engagement.

En complément, les SIS doivent mettre en œuvre de manière effective la possibilité de plafonnement du nombre annuel d'indemnités horaires perçues par un SPV prévue par la loi.

5

Créer une réserve des sapeurs-pompiers

La multiplication des crises oblige à disposer des moyens de monter en puissance grâce à des effectifs supplémentaires à ceux du quotidien - or, des ressources existent qui sont pour l'instant sous-exploitées.

Proposition majeure :

- **Créer, sur le principe du bénévolat, une réserve des sapeurs-pompiers (n°42)** chargée de missions d'appui au service public au quotidien comme en temps de crise, de la politique d'éducation du public en matière de prévention et de sensibilisation aux gestes qui sauvent, et du soutien à l'organisation d'événements internes à la vie de la communauté des sapeurs-pompiers.

En lien fort avec le réseau associatif sapeurs-pompiers, cette réserve pourrait rassembler notamment des anciens sapeurs-pompiers, des SPV ayant temporairement ou définitivement une moindre disponibilité, des experts, les personnels administratifs, techniques et spécialisés des SIS et du réseau associatif.

Une conclusion évidente

Proposition majeure :

- **Ériger le développement du volontariat de sapeurs-pompiers au rang de politique publique nationale (n°43).**

Les enjeux du volontariat de sapeurs-pompiers sont les enjeux

- **De la résilience des territoires** : premiers acteurs des secours quotidiens, dernière ressource de masse mobilisable en cas de crise en mesure, demain, de concourir à une force européenne de protection civile.
- **De la société française dans sa diversité** : en 2018, nous ne pouvons pas nous satisfaire de la nette sous-représentation des femmes, des cadres et des populations issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- **De nos entreprises, de nos services publics et de notre économie** : car seule la relation avec leur employeur permet leur disponibilité en journée.
- **De la citoyenneté et de la Nation** : citoyens exemplaires, à la pointe de la société de l'engagement que le président de la République souhaite développer, ils constituent un vivier de recrutement commun avec celui des autres réservistes opérationnels, ils méritent d'être mieux reconnus et valorisés, à l'instar des membres de la Garde nationale et ont évidemment vocation à participer au futur service national universel obligatoire.

- **De la protection sociale** : en particulier s'agissant de la couverture des accidents ou maladies survenus ou contractés en lien avec le service mais aussi, au regard du temps consacré, du caractère dangereux et de la faible indemnisation souvent générée, de la création d'une bonification de retraite sous forme de points au titre de la solidarité nationale.
- **De l'Europe** : seule une initiative étatique forte auprès de l'Union européenne, pourra exempter cet engagement de l'application du statut de travailleur, et éviter une réponse de secours dégradée aux dépens de la population.
- **Du « vivre ensemble »** : l'engagement comme SPV implique toute la famille de l'intéressé - disponibilité, niveau de vie, solidarité et vie associative... ensemble, ils sont les acteurs du bon fonctionnement de chaque caserne comme de chaque village ou quartier.

S'il procède avant tout des territoires et doit être adapté à la pluralité des situations et des besoins, le volontariat ne peut se limiter à la juxtaposition de 97 politiques départementales. Il ne saurait davantage être tributaire des débats, parfois conflictuels, entre l'Etat et les collectivités territoriales relatifs au financement des SIS.

La somme des propositions de ce rapport dresse les contours de cette véritable politique publique nationale de soutien au développement du volontariat qu'il est indispensable de créer entre l'ensemble des parties prenantes : Etat, collectivités territoriales, sapeurs-pompiers et employeurs.

Le Gouvernement a désormais 4 mois, avant le prochain congrès national des sapeurs-pompiers, du 26 au 29 septembre prochain, pour proposer des mesures concrètes et décliner les préconisations de la mission en une véritable feuille de route pour enclencher ce nouveau cycle de volontariat !

Retrouvez le rapport complet avec ses 43 propositions sur
www.pompiers.fr/missionvolontariat

 [@missionSPV](https://twitter.com/missionSPV)
 www.facebook.com/MissionVolontariat
[#TousVolontaires](https://twitter.com/missionSPV)